

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19

N° 2023-2-11

L'an deux mil vingt-trois,

Le 3 avril à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Monsieur Philippe CARIOU est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Excusés : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel.

Absente : LE BOSSER Olivia.

Objet – GROUPEMENT DE COMMANDE CCPF – Communes _ MARCHE ENERGIE – DECISION D'ADHESION et AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION

Monsieur le Maire explique que pour faciliter l'accès à des économies d'échelle dans le cadre de l'achat de l'énergie ainsi que la gestion des marchés publics et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (C.C.P.F) a proposé à la commune de Pleuven d'adhérer au groupement de commandes qui est constitué, en application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code la Commande Publique, avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Fouesnantais (C.I.A.S), la Ville de Fouesnant, la Commune de Bénodet et la Commune de Gouesnac'h.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatif aux groupements de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes qui est constitué avec le C.I.A.S, la Ville de Fouesnant, la Commune de Bénodet et la Commune de Gouesnac'h dans le cadre de la passation des marchés relatifs à l'énergie,
- **ACCEPTE** que la C.C.P.F. soit le coordonnateur du groupement de commande,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Maire,
David DEL NERO

